

# Conseil Municipal

## Du 11 Avril 2016

Nombre de Membres

Afférents au conseil municipal : 70

En exercice : 70

Qui ont pris part à la délibération : 60

Date de Convocation : 04 Avril 2016

Date affichage : 13 Avril 2016

L'an deux mil seize, le 11 Avril à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune d'ARGENTONNAY, se sont réunis dans la salle des fêtes du quartier de Boësse, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GODET, Maire d'Argentonny.

**Etaient présents :** ARNAULT Alain, BECOT Alain, BESNARD Sandra, BILLEAUD Laurent, BILLY Colette, BONNIN Mylène, BOUTET Sophie, BROSSARD Thierry, CASSIN Armelle, CHIRON Georges, CLIDIÈRE Jean-Roger, DANDRES Bernard, DAVID Catherine, de TROGOFF Gaëtan, DESCHAMPS Jérôme, DURAND Jacques, FABIEN Ariel, FARDEAU Adeline, FILLON Sébastien, GARREAU François, GENTY Simon, GERARD Martine, GIRAULT Robert, GOBIN Laurent, GODET Fabien, GODET Jean-Paul, GOUBEAU Sonia, GRIMAULT Jean-Paul, GUIGNARD Isabelle, GRELLIER Christine, GUILLOTEAU Michel, LABORDE Quentin, LAVAUD Martine, LAVILLONNIÈRE Sébastien, LERIQUE François, LOGEAIS Jean-Paul, MABILAIS Béatrice, MARTIN Jeannine, MENARD Yannick, MENUAULT Hugues, METIVIER Nathalie, NIORT Marie, NIORT Stéphane, NOEL Jean-Marie, OLIVIER Stéphane, PAINEAU Marjorie, PIERROIS Marie-Catherine, PILOTEAU Pascal, PRAUD Francine, PROUST Annick, RAIMBAULT Emilie, RAUCH Claude, ROCHAIS Claude.

**Etaient absents représentés :** BAUDRY Murielle ayant donné pouvoir à Claude RAUCH, CHIRON Laëtitia ayant donné pouvoir à Georges CHIRON, FAVRELIÈRE Julie ayant donné pouvoir à Adeline FARDEAU, GODET Stéphane ayant donné pouvoir à Fabien GODET, OLIVIER Jean-Luc ayant donné pouvoir à Sandra BESNARD, MUSSET Nicole ayant donné pouvoir à Arielle FABIEN, DUFOUR Nadine ayant donné pouvoir à Jean-Paul GODET

**Etaient absents excusés :** RABILLOUD Hélène, BODET Joël, BODET Yvonne, GAURY Noël, GAZEAU Jean-Louis, LANDAIS Valérie, PILOTEAU Pascal

**Etaient absents :** AUDOIN Pascal, BARON Sébastien, BORRA Bertrand.

**Secrétaire de séance :** Colette BILLY

- ***Le Conseil Municipal adopte le Compte rendu de la dernière réunion de Conseil Municipal.***
- ***Il est ajouté à l'ordre du jour une délibération concernant les DIA, et le plan de financement du projet de mise en accessibilité et sécurisation de la Route de Châtenay.***

### **1 – Décisions du Maire par délégation du Conseil Municipal**

Concernant les décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit, selon les dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal.

Les décisions prises sont les suivantes :

<b>Nature de la décision</b>	<b>Date des devis</b>	<b>Entreprise</b>	<b>Montant TTC</b>
Porte Salle de réunion – Moutiers -	01/02/2016	HAY	1396,80€
Lave mains – Cantine de Moutiers -	01/02/2016	Ouest Occasion	116,40€
Achat d'un défibrillateur	08/02/2016	SCHILLER	1 474,32€
Remplacement d'un moteur Cloche – Eglise de Boësse -	08/02/216	BODET	1 999,20€
Remplacement d'un moteur Cloche – Eglise de Sanzay -	08/02/2016	BODET	2 119,20€
Remplacement lanterne Place Léopold Bergeon	08/02/2016	CETP	1 036,12€
Achat d'un véhicule	08/02/2016	Garage MCG	2 300,00€
Location bus – visite du préfet	08/03/2016	BERTRAND	192,00€
Aspirateur pro cantine de Moutiers	11/03/2016	HENRI JULIEN	201,60€
Compost	14/03/2016	BRANGEON SERVICE	649,44€
Achat de plants et végétaux – Place du 04 Août -	15/03/2016	EARL PEPINIERE DE BEAUREGARD	458,80€
Achat de plants et végétaux – Place du 04 Août -	15/03/2016	PEPINIERES LOUBLANDAISES	355,41€
Achat de copeaux	18/03/2016	EARL LA FONTAINE	1 320,00€
Menuiseries – Restaurant du Lac -	14/03/2016	SMCC	2 008,80€
Démolition des sanitaires – Restaurant du	14/03/2016	ROUILLARD	1 542,00€

Lac -			
Electricité et plomberie sanitaires – Restaurant du Lac -	14/03/2016	BOISSINOT	3 833,69€
Alarme Incendie type 4	14/03/2016	BOISSINOT	1 139,35€
Plâtrerie et faïence - Restaurant du Lac -	14/03/2016	SARL D'HOMMEE	2 530,30€
Chêneau – Restaurant du Lac -	14/03/2016	MG Couverture	2 776,30€
Mur « Rue des Tanneries »	22/03/2016	GABOREAU	1 294,56€
Réparation en toiture – Salon de coiffure du Breuil-	22/03/2016	MG Couverture	962,25€
Achat de TV – Camping -	25/03/2016	SARL Michel ONILLON	1 413,94€

## 1- Délibérations concernant le droit de préemption urbain

La commune d'Argenton Les Vallées est dotée d'un Plan Local d'Urbanisme et bénéficie ainsi d'un droit de préemption simple pour les zones urbanisées. Aussi, lors de la vente d'un bien sur la commune, le notaire consulte la commune pour lui permettre d'acquérir le bien en priorité sur l'acquéreur initial.

• **Décision 2016-008 du 01/04/2016: non préemption sur DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) 6, Avenue du général de Gaulle.**

• **Décision 2016-009 du 04/04/2016: non préemption sur DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) 26, Rue de la Paix**

• **Décision 2016-010 du 08/04/2016: non préemption sur DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) 9 et 11, Route de Thouars, et Place du 04 Août.**

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur ces immeubles.

## 2- Vote des comptes de gestion 2015 et des comptes administratifs 2015

### 1- Commune déléguée d'Argenton Les Vallées

#### A / APPROBATION DES COMPTES DE GESTION

Commune- Camping – Lotissement de La Paix – Lotissement Des Plaines - Locations Commerciales – SIVU Argenton Les Vallées – Le Breuil Sous Argenton

#### B / APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS

Commune- Camping – Lotissement de La Paix – Lotissement Des Plaines - Locations Commerciales – SIVU Argenton Les Vallées – Le Breuil Sous Argenton

#### COMMUNE D'ARGENTON LES VALLEES

Fonctionnement :

LIBELLE	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Réalisé 2015	1 174 413, 67	1 288 863,57
Résultat reporté 2014		153 577,26
<b>TOTAUX</b>	<b>1 174 413, 67</b>	<b>1 442 440,83</b>
Résultat de clôture		268 027,16
<b>RESULTAT DEFINITIF</b>		<b>268 027,16</b>

Investissement :

LIBELLE	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Réalisé 2015	270 644,16	274 548,17
Résultat Reporté 2014	156 124,74	
<b>TOTAUX</b>	<b>426 768,90</b>	<b>274 548,17</b>
Résultat de clôture	152 220,73	
<b>RESULTAT DEFINITIF</b>	<b>152 220,73</b>	

**Résultat global d'exécution 115 806,43 €**

## CAMPING

### Fonctionnement :

<b>LIBELLE</b>	<b>DEPENSES ou DEFICIT</b>	<b>RECETTES ou EXCEDENT</b>
Réalisé 2015	63 450,86	50 763,11
Résultat reporté 2014		4 818,24
<b>TOTAUX</b>	<b>63 450,86</b>	<b>55 581,35</b>
Résultat de clôture	7 869,51	

### Investissement :

<b>LIBELLE</b>	<b>DEPENSES ou DEFICIT</b>	<b>RECETTES ou EXCEDENT</b>
Réalisé 2015	4 883,33	5 856,11
Résultat reporté 2014	5 856,11	
<b>TOTAUX</b>	<b>10 739,44</b>	<b>5 856,11</b>
Résultat de clôture	4 883,33	

Résultat global d'exécution - 12 752,84€

## LOTISSEMENT DE LA PAIX

### Fonctionnement :

<b>LIBELLE</b>	<b>DEPENSES ou DEFICIT</b>	<b>RECETTES ou EXCEDENT</b>
Réalisé 2015	0,00	0,00
Résultat reporté 2014	0,00	0,00
<b>TOTAUX</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Résultat de clôture	/	

### Investissement :

<b>LIBELLE</b>	<b>DEPENSES ou DEFICIT</b>	<b>RECETTES ou EXCEDENT</b>
Réalisé 2015	0,00	0,00
Résultat reporté 2014		
<b>TOTAUX</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Résultat de clôture	/	/

## LOTISSEMENT DES PLAINES

### Fonctionnement :

<b>LIBELLE</b>	<b>DEPENSES ou DEFICIT</b>	<b>RECETTES ou EXCEDENT</b>
Réalisé 2015	11 523,87	11 524,00
Résultat reporté 2014		
<b>TOTAUX</b>	<b>11 523,87</b>	<b>11 524,00</b>
Résultat de clôture		0,13

### Investissement :

<b>LIBELLE</b>	<b>DEPENSES ou DEFICIT</b>	<b>RECETTES ou EXCEDENT</b>
Réalisé 2015	0,00	11 523,87
Résultat reporté 2014	0,00	
<b>TOTAUX</b>	<b>0,00</b>	<b>11 523,87</b>
Résultat de clôture	/	11 523,87

Résultat global d'exécution 11 524,00 €

## LOCATIONS COMMERCIALES

### Fonctionnement :

<b>LIBELLE</b>	<b>DEPENSES ou DEFICIT</b>	<b>RECETTES ou EXCEDENT</b>
Réalisé 2015	16 520,03	30 554,80
Résultat reporté 2014	0	1 862,56
<b>TOTAUX</b>	<b>16 520,03</b>	<b>32 417,36</b>
Résultat de clôture		15 897,33

### Investissement :

<b>LIBELLE</b>	<b>DEPENSES ou DEFICIT</b>	<b>RECETTES ou EXCEDENT</b>
Réalisé 2015	11 535,85	11 056,14
Résultat reporté 2014	11 056,14	
<b>TOTAUX</b>	<b>22 591,99</b>	<b>11 056,14</b>
Résultat de clôture	11 535,85	
<b>RESULTAT DEFINITIF</b>	<b>11 535,85</b>	

Résultat global d'exécution 4 361,48 €

## SIVU ARGENTON LES VALLEES – LE BREUIL SOUS ARGENTON

### Fonctionnement :

<b>LIBELLE</b>	<b>DEPENSES ou DEFICIT</b>	<b>RECETTES ou EXCEDENT</b>
Réalisé 2015	55 593,27	82 617,58
Résultat reporté 2014	0	6 555,65
<b>TOTAUX</b>	<b>55 593,27</b>	<b>89 173,23</b>
Résultat de clôture		33 579,96

### Investissement :

<b>LIBELLE</b>	<b>DEPENSES ou DEFICIT</b>	<b>RECETTES ou EXCEDENT</b>
Réalisé 2015	21 670,64	20 406,03
Résultat reporté 2014	20 406,03	
<b>TOTAUX</b>	<b>42 076,67</b>	<b>20 406,03</b>
Résultat de clôture	21 670,64	
<b>RESULTAT DEFINITIF</b>	<b>21 670,64</b>	

Résultat global d'exécution 11 909,32 €

## 2- Commune déléguée du Breuil Sous Argenton

### A / APPROBATION DES COMPTES DE GESTION

Commune- Lotissement - Locations Commerciales – Résidence Béllanée

### B / APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS

Commune- Lotissement - Locations Commerciales – Résidence Béllanée

## COMMUNE DU BREUIL SOUS ARGENTON

### Fonctionnement :

<b>LIBELLE</b>	<b>DEPENSES ou DEFICIT</b>	<b>RECETTES ou EXCEDENT</b>
Réalisé 2015	229 300,86	278 935,19
Résultat reporté 2014		9 761,53
<b>TOTAUX</b>	<b>229 300,86</b>	<b>288 696,72</b>
Résultat de clôture		59 395,86
<b>RESULTAT DEFINITIF</b>		<b>59 395,86</b>

**Investissement :**

<b>LIBELLE</b>	<b>DEPENSES ou DEFICIT</b>	<b>RECETTES ou EXCEDENT</b>
Réalisé 2015	41 080,44	35 303,92
Résultat Reporté 2014	24 901,99	
<b>TOTAUX</b>	<b>65 982,43</b>	<b>35 303,92</b>
Résultat de clôture	30 678,51	
<b>RESULTAT DEFINITIF</b>	<b>30 678,51</b>	

**Résultat global d'exécution 28 717,35 €**

**LOTISSEMENT LE BREUIL SOUS ARGENTON**

**Fonctionnement :**

<b>LIBELLE</b>	<b>DEPENSES ou DEFICIT</b>	<b>RECETTES ou EXCEDENT</b>
Réalisé 2015	19 885,19	19 885,19
Résultat reporté 2014	0	0
<b>TOTAUX</b>	<b>19 885,19</b>	<b>19 885,19</b>
Résultat de clôture		0

**Investissement :**

<b>LIBELLE</b>	<b>DEPENSES ou DEFICIT</b>	<b>RECETTES ou EXCEDENT</b>
Réalisé 2015	0	19 885,19
Résultat reporté 2014	0	
<b>TOTAUX</b>	<b>0</b>	<b>19 885,19</b>
Résultat de clôture	0	
<b>RESULTAT DEFINITIF</b>	<b>0</b>	<b>19 885,19</b>

**Résultat global d'exécution 19 885,19 €**

**LOCATION COMMERCIALE LE BREUIL SOUS ARGENTON**

**Fonctionnement :**

<b>LIBELLE</b>	<b>DEPENSES ou DEFICIT</b>	<b>RECETTES ou EXCEDENT</b>
Réalisé 2015	27 182,12	3 632,00
Résultat reporté 2014	0	27 889,84
<b>TOTAUX</b>	<b>27 182,12</b>	<b>31 521,84</b>
Résultat de clôture		4 339,72

**Investissement :**

<b>LIBELLE</b>	<b>DEPENSES ou DEFICIT</b>	<b>RECETTES ou EXCEDENT</b>
Réalisé 2015		
Résultat reporté 2014		302,84
<b>TOTAUX</b>		<b>302,84</b>
Résultat de clôture		302,84
<b>RESULTAT DEFINITIF</b>		<b>302,84</b>

**Résultat global d'exécution 4 642,56 €**

**RESIDENCE BELLANEE LE BREUIL SOUS ARGENTON**

**Fonctionnement :**

<b>LIBELLE</b>	<b>DEPENSES ou DEFICIT</b>	<b>RECETTES ou EXCEDENT</b>
Réalisé 2015	12 842,66	20 058,92
Résultat reporté 2014	0	
<b>TOTAUX</b>	<b>12 842,66</b>	<b>20 058,92</b>
Résultat de clôture		7 216,26

**Investissement :**

<b>LIBELLE</b>	<b>DEPENSES ou DEFICIT</b>	<b>RECETTES ou EXCEDENT</b>
Réalisé 2015	14 271,57	14 587,53
Résultat reporté 2014	40 637,47	
<b>TOTAUX</b>	<b>54 909,04</b>	<b>14 587,53</b>
Résultat de clôture	40 321,51	
<b>RESULTAT DEFINITIF</b>	<b>40 321,51</b>	

**Résultat global d'exécution -33 105,25 €**

**3- Commune déléguée de La Chapelle Gaudin**

**A / APPROBATION DES COMPTES DE GESTION**

Commune- Panneaux Photovoltaïques

**B / APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS**

Commune- Panneaux Photovoltaïques

**COMMUNE DE LA CHAPELLE GAUDIN**

**Fonctionnement :**

<b>LIBELLE</b>	<b>DEPENSES ou DEFICIT</b>	<b>RECETTES ou EXCEDENT</b>
Réalisé 2015	194 868,49	237 222,72
Résultat reporté 2014		32 727,97
<b>TOTAUX</b>	<b>194 868,49</b>	<b>269 950,69</b>
Résultat de clôture		75 082,20
<b>RESULTAT DEFINITIF</b>		<b>75 082,20</b>

**Investissement :**

<b>LIBELLE</b>	<b>DEPENSES ou DEFICIT</b>	<b>RECETTES ou EXCEDENT</b>
Réalisé 2015	197 980,55	265 287,869
Résultat Reporté 2014	99 685,10	
<b>TOTAUX</b>	<b>297 665,65</b>	<b>265 287,86</b>
Résultat de clôture	32 377,79	
<b>RESULTAT DEFINITIF</b>	<b>32 377,79</b>	

**Résultat global d'exécution 42 704,41**

**PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES**

**Fonctionnement :**

<b>LIBELLE</b>	<b>DEPENSES ou DEFICIT</b>	<b>RECETTES ou EXCEDENT</b>
Réalisé 2015	2 954,97	7 295,38
Résultat reporté 2014		
<b>TOTAUX</b>	<b>2 954,97</b>	<b>7 295,38</b>
Résultat de clôture		4 340,41
<b>RESULTAT DEFINITIF</b>		<b>4 340,41</b>

**Investissement :**

<b>LIBELLE</b>	<b>DEPENSES ou DEFICIT</b>	<b>RECETTES ou EXCEDENT</b>
Réalisé 2015	46 520,00	42 781,41
Résultat Reporté 2014		18 752,64
<b>TOTAUX</b>	<b>46 520,00</b>	<b>61 534,05</b>
Résultat de clôture		15 014,05
<b>RESULTAT DEFINITIF</b>		<b>15 014,05</b>

**Résultat global d'exécution 19 354,46 €**

#### 4- Commune déléguée de La Coudre

##### A / APPROBATION DES COMPTES DE GESTION

Commune- Location Commerciale – Lotissement

##### B / APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS

Commune- Location Commerciale - Lotissement

##### COMMUNE DE LA COUDRE

Fonctionnement :

LIBELLE	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Réalisé 2015	107 406,03	129 764,37
Résultat reporté 2014		44 454,49
<b>TOTAUX</b>	<b>107 406,03</b>	<b>174 218,86</b>
Résultat de clôture		66 812,83
<b>RESULTAT DEFINITIF</b>		<b>66 812,83</b>

Investissement :

LIBELLE	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Réalisé 2015	26 249,49	21 142,57
Résultat Reporté 2014	10 396,78	
<b>TOTAUX</b>	<b>36 646,27</b>	<b>21 142,57</b>
Résultat de clôture	15 503,70	
<b>RESULTAT DEFINITIF</b>	<b>15 503,70</b>	

**Résultat global d'exécution 51 309,13 €**

##### LOCATION COMMERCIALE DE LA COUDRE

Fonctionnement :

LIBELLE	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Réalisé 2015	1 895,22	5 623,73
Résultat reporté 2014	8 383,55	
<b>TOTAUX</b>	<b>10 278,77</b>	<b>5 623,73</b>
Résultat de clôture	4 655,04	
<b>RESULTAT DEFINITIF</b>	<b>4 655,04</b>	

Investissement :

LIBELLE	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Réalisé 2015	/	2 000,00
Résultat Reporté 2014	11 672,96	
<b>TOTAUX</b>	<b>11 672,96</b>	<b>2 000,00</b>
Résultat de clôture	9 672,96	
<b>RESULTAT DEFINITIF</b>	<b>9 672,96</b>	

**Résultat global d'exécution - 14 328,00 €**

##### LOTISSEMENT DE LA COUDRE

Fonctionnement :

LIBELLE	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Réalisé 2015	0,50	23 737,50
Résultat reporté 2014		
<b>TOTAUX</b>	<b>0,50</b>	<b>23 737,50</b>
Résultat de clôture		23 737,00
<b>RESULTAT DEFINITIF</b>		<b>23 737,00</b>

Investissement :

LIBELLE	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Réalisé 2015		
Résultat Reporté 2014		
<b>TOTAUX</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Résultat de clôture		
<b>RESULTAT DEFINITIF</b>		

**Résultat global d'exécution 23 737,00 €**

5- **Commune déléguée de Moutiers Sous Argenton**

**A/ APPROBATION DES COMPTES DE GESTION**

Commune- Location Commerciale – Lotissement La Cailtière – SIVU RP

**B / APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS**

Commune- Location Commerciale – Lotissement La Cailtière – SIVU RP

**COMMUNE DE MOUTIERS SOUS ARGENTON**

Fonctionnement :

LIBELLE	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Réalisé 2015	397 047,37	418 437,12
Résultat reporté 2014		20 000,00
<b>TOTAUX</b>	<b>397 047,37</b>	<b>438 437,12</b>
Résultat de clôture		41 389,75
<b>RESULTAT DEFINITIF</b>		<b>41 389,75</b>

Investissement :

LIBELLE	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Réalisé 2015	198 928,54	80 651,63
Résultat Reporté 2014		172 862,20
<b>TOTAUX</b>	<b>198 928,54</b>	<b>253 513,83</b>
Résultat de clôture		54 585,29
<b>RESULTAT DEFINITIF</b>		<b>54 585,29</b>

**Résultat global d'exécution 95 975,04 €**

**LOCATION COMMERCIALE DE MOUTIERS SOUS ARGENTON**

Fonctionnement :

LIBELLE	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Réalisé 2015	1 752,83	2 540,00
Résultat reporté 2014		602,40
<b>TOTAUX</b>	<b>1 752,83</b>	<b>3 142,40</b>
Résultat de clôture		1 389,57
<b>RESULTAT DEFINITIF</b>		<b>1 389,57</b>

Investissement :

LIBELLE	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Réalisé 2015	1 821,87	0
Résultat Reporté 2014		17 001,99
<b>TOTAUX</b>	<b>1 821,87</b>	<b>17 001,99</b>
Résultat de clôture		15 180,12
<b>RESULTAT DEFINITIF</b>		<b>15 180,12</b>

**Résultat global d'exécution 16 569,69 €**



LOTISSEMENT DE MOUTIERS SOUS ARGENTON

Fonctionnement :

LIBELLE	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Réalisé 2015	65 629,84	65 629,84
Résultat reporté 2014		
<b>TOTAUX</b>	<b>65 629,84</b>	<b>65 629,84</b>
Résultat de clôture		0
<b>RESULTAT DEFINITIF</b>		<b>0</b>

Investissement :

LIBELLE	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Réalisé 2015	48 712,39	64 207,77
Résultat Reporté 2014	64 207,77	
<b>TOTAUX</b>	<b>112 920,16</b>	<b>64 207,77</b>
Résultat de clôture	48 712,39	
<b>RESULTAT DEFINITIF</b>	<b>48 712,39</b>	

**Résultat global d'exécution -48 712,39 €**

SIVU RPI

Fonctionnement :

LIBELLE	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Réalisé 2015	111 587,32	108 052,92
Résultat reporté 2014		5 255,63
<b>TOTAUX</b>	<b>111 587,32</b>	<b>113 308,55</b>
Résultat de clôture		1 721,23
<b>RESULTAT DEFINITIF</b>		<b>1 721,23</b>

Investissement :

LIBELLE	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Réalisé 2015	0	170,60
Résultat Reporté 2014		17 606,98
<b>TOTAUX</b>		<b>17 777,58</b>
Résultat de clôture		17 777,58
<b>RESULTAT DEFINITIF</b>		<b>17 777,58</b>

**Résultat global d'exécution 19 498,81€**

**6- Commune déléguée d'Ulcot**

**A/ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION**

Commune-

**B / APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF**

Commune-

COMMUNE D'ULCOT

Fonctionnement :

LIBELLE	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Réalisé 2015	42 747,20	52 644,23
Résultat reporté 2014		54 764,20
<b>TOTAUX</b>	<b>42 747,20</b>	<b>107 408,43</b>
Résultat de clôture		64 661,23
<b>RESULTAT DEFINITIF</b>		<b>64 661,23</b>

**Investissement :**

<b>LIBELLE</b>	<b>DEPENSES ou DEFICIT</b>	<b>RECETTES ou EXCEDENT</b>
Réalisé 2015	16 493,73	748,21
Résultat Reporté 2014		4 256,41
<b>TOTAUX</b>	<b>16 493,73</b>	<b>5 004,62</b>
Résultat de clôture	11 489,11	
<b>RESULTAT DEFINITIF</b>	<b>11 489,11</b>	

**Résultat global d'exécution 53 172,12 €**

Le conseil municipal après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité les comptes de gestion et les comptes administratifs 2015 tels que proposés.

### 3- Affectation des résultats

#### **Affectation DEFINITIVE du résultat 2015 – Budget de la Commune d'Argentonnay**

En application de l'instruction M14, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Décide d'affecter définitivement le résultat 2015 qui présente un excédent de fonctionnement de 610 670,22 € et un déficit d'investissement de 191 577,61 €,

##### **Affectation définitive**

➤ Recettes Section d'investissement	art 1068	191 577,61€
➤ Recettes Section d'investissement – Dotation supplémentaire-	art 1068	270 000,00€
➤ Recettes Section de fonctionnement (résultat reporté)	art 002	149 092,61€

#### **Affectation DEFINITIVE du résultat 2015 – Budget Camping**

En application de l'instruction M14, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Décide d'affecter définitivement le résultat 2015 qui présente un déficit de fonctionnement de 7 859,51 € et un déficit d'investissement de 4 833,33 €,

##### **Affectation définitive**

➤ Dépenses Section d'investissement	art 001	4 833,33€
➤ Dépenses Section de fonctionnement	art 002	7 859,51€

#### **Affectation DEFINITIVE du résultat 2015 – Budget Locations Commerciales Argenton Les Vallées**

En application de l'instruction M14, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Décide d'affecter définitivement le résultat 2015 qui présente un excédent de fonctionnement de 15 897,33 € et un déficit d'investissement de 11 535,85 €,

##### **Affectation définitive**

➤ Recettes Section d'investissement	art 1068	11 535,85€
➤ Dépenses Section de fonctionnement	art 002	4 361,48€

#### **Affectation DEFINITIVE du résultat 2015 – Budget Résidence Béllanée**

En application de l'instruction M14, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Décide d'affecter définitivement le résultat 2015 qui présente un excédent de fonctionnement de 7 216,26 € et un déficit d'investissement de 40 321,51 €,

##### **Affectation définitive**

➤ Recettes Section d'investissement	art 1068	7 216,26€
➤ Dépenses Section d'investissement	art 001	40 321,51€

## **Affectation DEFINITIVE du résultat 2015 – Budget Location Commerciale de La Coudre**

En application de l'instruction M14, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Décide d'affecter définitivement le résultat 2015 qui présente un déficit de fonctionnement de 4 655,04€  
et un déficit d'investissement de 9 672,96€,

### **Affectation définitive**

➤ Dépenses Section d'investissement	art 001	9 672,06€
➤ Dépenses Section de fonctionnement	art 002	4 655,04€

## **4- Vote des taux d'imposition**

Mr le Maire rappelle que l'arrêté préfectoral de création de la commune nouvelle étant pris après le 1<sup>er</sup> Octobre 2015, il ne produit aucun effet sur le plan fiscal en 2016.

Ce n'est qu'à compter de la deuxième année suivant celle au cours de laquelle l'arrêté a été pris, **soit 2017**, que la fusion emporte des conséquences au regard du droit fiscal.

Il en résulte donc autant de taux différents qu'il existe de communes préexistantes : il convient de voter un taux pour chacune des anciennes communes.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de voter à l'unanimité les taux d'imposition, pour l'année 2016, comme suit :

### **Commune déléguée d'Argenton Les Vallées**

- Taxe d'habitation :	14,30%
- Taxe sur le foncier bâti:	17,86%
- Taxe sur le foncier non bâti:	58,27%

### **Commune déléguée du Breuil Sous Argenton**

- Taxe d'habitation :	15,91%
- Taxe sur le foncier bâti:	15,88%
- Taxe sur le foncier non bâti:	54,18%

### **Commune déléguée de La Chapelle Gaudin**

- Taxe d'habitation :	12,94%
- Taxe sur le foncier bâti:	12,83%
- Taxe sur le foncier non bâti:	54,85%

### **Commune déléguée de La Coudre**

- Taxe d'habitation :	13,45%
- Taxe sur le foncier bâti:	16,08%
- Taxe sur le foncier non bâti:	61,77%

### **Commune déléguée de Moutiers Sous Argenton**

- Taxe d'habitation :	13,22%
- Taxe sur le foncier bâti:	14,88%
- Taxe sur le foncier non bâti:	60,12%

### **Commune déléguée d'Ulcot**

- Taxe d'habitation :	10,52%
- Taxe sur le foncier bâti:	12,32%
- Taxe sur le foncier non bâti:	49,91%

## **5- Compactage de deux prêts au Crédit Agricole**

Monsieur le maire présente la proposition du crédit Agricole pour le réaménagement - compactage de deux prêts.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance en tous ses termes de la proposition du **Crédit Agricole** et après en avoir délibéré,

DECIDE de réaliser ce financement:

**Article 1 : Principales caractéristiques du financement**

<b>Montant</b> : 93 915,71 EUR (quatre-vingt-treize mille neuf cent quinze euros et soixante et onze centimes)	<b>Durée</b> : 12 ans
<b>Objet du financement</b> : Compactage de deux prêts	

Modalités
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intérêts calculés sur la base 360/360</li> <li>• Possibilité d'inclure un différé d'amortissement en capital d'une durée maximale de 12 mois</li> <li>• Possibilité de remboursement anticipé, partiel ou total, sous réserve du paiement des indemnités financières actuarielles et de gestion</li> <li>• Mobilisation des fonds : 10% des fonds doivent être débloqués dans les 6 mois de la signature du contrat et les solde dans les 6 mois suivants. Les sommes débloquées portent intérêts.</li> </ul>

Montant	Durée en mois	Taux	Remboursement	Echéances constantes	Coût global
93 915,71€	144	2,32%	Trimestriel	2 247,19€	107 864,93€

- **Frais de dossier** : 0,15% du montant avec un minimum de 150€ soit 150€. Le montant sera déduit lors de la première réalisation du capital emprunté.
- **Parts sociales** : Néant

**Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire**

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat de financement et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat, et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

**6- Projet de revitalisation du centre bourg**

Monsieur le Maire présente les objectifs et les différentes phases du projet de revitalisation du centre bourg.

Après discussions et concertation, le Conseil Municipal, DECIDE à l'unanimité:

- de valider le principe du projet de revitalisation du centre bourg tel que défini dans le dossier de présentation
- de lancer la consultation pour le projet en vue de passer un accord - cadre mono attributaire, pour des missions de prestations intellectuelles : accompagnement/concertation, programmation et maîtrise d'œuvre
- d'autoriser Monsieur le Maire et à la commission d'urbanisme à procéder à la sélection, avec remise de prestations, d'une équipe de professionnels qui mènera à bien cette mission.
- de valider cette sélection au cours d'une prochaine séance du conseil municipal.

**7- Proposition d'honoraires de maîtrise d'œuvre pour la construction de la salle des fêtes de La Coudre**

Monsieur le Maire présente la proposition d'honoraires établie par Mr COUPEAU Jean-René, agréé en architecture, pour la maîtrise d'œuvre de la construction de la salle des fêtes de La Coudre basée sur un forfait de 9,95% du montant hors taxes des travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de retenir la proposition de Mr COUPEAU Jean-René, architecte, et autorise le maire à signer les pièces relatives à cette étude.

**8- Réparation du clocher de l'église d'Argenton Les Vallées**

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que la charpente du clocher de l'église d'Argenton Les Vallées est très endommagée et nécessite des travaux.

Mr le Maire présente le devis de l'entreprise HAY, située à Boësse – Argenton les Vallées - 79150 – Argentonnay, pour un montant de 14 800,00€ HT soit 17 600,00€ T.T.C.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise HAY pour les dits travaux à réaliser d'un montant de 14 800,00€ HT soit 17 600,00€ T.T.C.

#### **9- Avenant au marché de travaux de « l'Avenue Camille Jouffrault »**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que des travaux supplémentaires sont à prévoir, quant au prolongement du trottoir au niveau de la maison de retraite, de la reprise du trottoir au niveau des commerces « Place du 04 Août » et de la préparation de la chaussée pour la reprise en enrobés par le Conseil départemental.

De ce fait, et concernant le marché de travaux, Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal de la nécessité d'approuver l'avenant n°1 :

Monsieur le Maire présente les caractéristiques de l'avenant n°1 :

Lot	Entreprise	Montant HT Base	Avenant	Nouveau montant
Voirie	CHARIER TP SUD	54 514,22€	<b>11 641,36€</b>	66 155,58€

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'avenant n°1 au marché de travaux pour l'aménagement de l'« Avenue Camille Jouffrault », comme détaillé ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve l'avenant n°1 au marché de travaux pour l'aménagement de l'« Avenue Camille Jouffrault », comme détaillé ci-dessus.
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Principal 2016 de la Commune d'Argenton.

#### **10- Plan de financement du projet de mise en accessibilité et sécurisation de la route de « Châtenay » sur Moutiers Sous Argenton**

Suite au projet de mise en accessibilité et sécurisation de la route de « Châtenay », approuvé par le Conseil Municipal de Moutiers Sous Argenton, le 23 Novembre 2015, afin d'assurer la sécurité des usagers, Mr le Maire informe le Conseil Municipal que des subventions peuvent être demandées.

Le plan de financement du projet s'établit comme suit:

##### **DEPENSES**

Travaux de sécurisation AREA URBANISME	106 422,00 €
<b>TOTAL des dépenses prévues T.T.C</b>	<b>106 422,00 €</b>

##### **RECETTES**

FCTVA	17 453,00 €
AGGLO2B	15 000,00 €

CAP 79 20%	17 737,00 €
Actions sécurité routière 30%(plafonné à 42 700€)	12 810,00 €
Réserve Parlementaire (accordée)	6 500,00€
<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>	<b>69.500,00 €</b>

Autofinancement	36 922,00 €
-----------------	-------------

Après délibération, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le projet et le plan de financement ci-dessus, et autorise Mr le Maire à signer toutes pièces nécessaires.

#### **11- Participation OGEC Sainte-Marie 2014-2015 – Communes déléguées de La Coudre et du Breuil Sous Argenton**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que les communes déléguées de la Coudre et du Breuil Sous Argenton n'ont pas délibéré quant à la participation de l'OGEC Sainte-Marie pour l'année 2014-2015. L'OGEC sollicitait les communes à hauteur de 773€ par élève.

Mr le Maire rappelle que :

- **Pour La Coudre**, 4 élèves sont concernées
- **Pour Le Breuil Sous Argenton**, 18 élèves sont concernés

Après délibération, et dans l'attente de la décision ultérieure du conseil municipal concernant les attributions aux écoles, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser un acompte sur une participation de 500€ par élève, soit 11 000€ (22 élèves x 500€) et autorise Mr le Maire à signer toutes pièces nécessaires.

## **12- Remboursement des frais de repas et des frais kilométriques des agents**

Les fonctionnaires territoriaux ainsi que les agents non titulaires peuvent prétendre sous certaines conditions au remboursement des frais de transport, de repas et d'hébergement, lorsqu'ils se déplacent pour les besoins du service, hors de leur résidence administrative et hors de leur résidence familiale, pour effectuer une mission, pour suivre une action de formation, soit en relation avec les missions exercées, soit en vue d'accéder à un nouvel emploi.

Pour la fonction publique d'Etat un arrêté ministériel du 3 juillet 2006 fixe les taux forfaitaires de prise en charge.

Cet arrêté prévoit une indemnité de 15,25 € par repas.

Ce taux est modulable par l'assemblée territoriale soit pour appliquer une minoration, soit, plus exceptionnellement pour majorer cette indemnité pour tenir compte de l'intérêt du service ou de situations particulières.

Il est proposé de retenir le principe d'un remboursement des frais de repas du midi et du soir réellement engagés par l'agent, sur présentation des justificatifs, dans la limite du taux de 15,25 € par repas.

Quant aux frais de transport, ils seront pris en charge selon suivant le mode de transport autorisé par l'autorité territoriale et le barème fixé par décret; toutefois, dans l'éventualité où l'organisme de formation assurerait un remboursement des frais de déplacement, aucun remboursement complémentaire de la part de la collectivité ne pourra être effectué.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, **à l'unanimité**, de prendre en compte le remboursement de tous les frais réellement engagés par les agents suivant les missions, ci-dessus exposées, à la demande de l'autorité territoriale et sur présentation des pièces justificatives et dans la limite du plafond fixé par le décret en vigueur :

☒ **Indemnités des repas** : suivant la mission (matin-midi-soir), dans la limite du barème fixé par décret, sur pièces justificatives et si ces frais ne sont pas pris en charge par l'organisme formateur.

☒ **Frais de déplacement** : frais de transports (suivant le mode de transport autorisé par l'autorité territoriale et le barème fixé par décret.

Dit que cette délibération est applicable à tous les agents employés par la collectivité, avec effet au 1<sup>er</sup> Janvier 2016.

D'inscrire les crédits suffisants au budget communal concernant l'ensemble de ces frais.

## **13 –Convention de formation et d'assistance du personnel à l'utilisation d'un site informatique**

Mr le Maire rappelle que suite à la création de la commune nouvelle au 1<sup>er</sup> Janvier 2016, il convient de formaliser les relations entre le CDG79 et la commune dans le cadre de la formation et d'assistance du personnel à l'utilisation d'un site informatique. Cette convention présente :

- Les conditions des formations des agents
- Les conditions d'assistance
- Les prestations
- Les conditions financières

Le Conseil Municipal, après délibération, autorise Mr le maire à signer ladite convention.

## **14- Questions diverses**

- **Adjoints des communes déléguées** : il est proposé aux adjoints délégués des communes déléguées d'assister à la réunion des adjoints un lundi sur deux à 16h pour les tenir informés au mieux des décisions.
- **Groupe de travail Vie Locale s'est réunie** : le but est que les citoyens puissent s'exprimer. Recherche d'une méthodologie pour écouter les habitants et les acteurs socioéconomiques.
- **Commission Sports** : Rencontre avec les écoles, collègues et les associations pour réfléchir sur l'utilisation des salles de sports.
- **Tour des Deux-Sèvres** : On recherche toujours des signaleurs. Il est proposé aux conseillers de donner des noms.
- **Trail** : besoin de bénévoles également.

- **Commission communication- gouvernance** : la commission prépare la plaquette qui va être insérée dans la présentation du Tour des Deux sèvres. La commission propose la création d'une banderole avec le logo d'Argentonnay. Cette commission s'est également rendue compte que certaines commissions se chevauchent notamment les commissions communication et animations. La commission gouvernance va donc se réunir pour mettre au point le rôle et les attributions de ces commissions.
- **Commission Ressources Humaines** : Suite à un diagnostic, il convient d'harmoniser les horaires, les congés et les RTT des Services Techniques, ainsi que d'encadrer les heures supplémentaires. Le personnel des écoles et d'entretien demande à avoir un élu référent à qui s'adresser. Dans le cadre de la prévention, il va falloir revoir la nomination des assistants de prévention (ACMO), et revisiter et valider le document unique de prévention.
- **Commission Urbanisme** : Le 18 Avril, il y aura une présentation du PLU d'Argenton Les Vallées. Le SCOT va être voté en octobre à l'Agglo2b.
- **Commission Développement Durable** : La commission va travailler sur le financement d'un projet au niveau de chaque commune déléguée. Réflexion sur l'utilisation des désherbants.
- **Commission voirie** : A voir pour le projet de voirie d'Ulcot. Inventaire des panneaux des chemins communaux à faire.
- **Pour le 20 Avril** : Chaque président des commissions doit donner la liste des projets et des dépenses correspondantes, qui seront étudiés par le groupe de travail de la commission des finances.
- **Inauguration de la borne électrique** à prévoir.
- **Informations sur le répondeur** des mairies déléguées en cas de fermeture.
- **Visite de Jean-Michel BERNIER**, le 2 Mai afin d'aborder de nombreux sujets liés à notre partenariat et entre autre, le point des bâtiments de l'Agglo2b sur l'Argentonnay.
- **Visite à programmer courant Mai, de Mme LANZY Nathalie**, Vice-présidente de la Région.
- Les conseillers sont d'accord pour renouveler la possibilité de groupes de réflexion avant l'ouverture de la séance sur un sujet connu à l'avance.

Séance levée à 23h30